

LIVRET D'ACCUEIL



Chantier patrimoine : Maçonnerie traditionnelle et taille de pierres

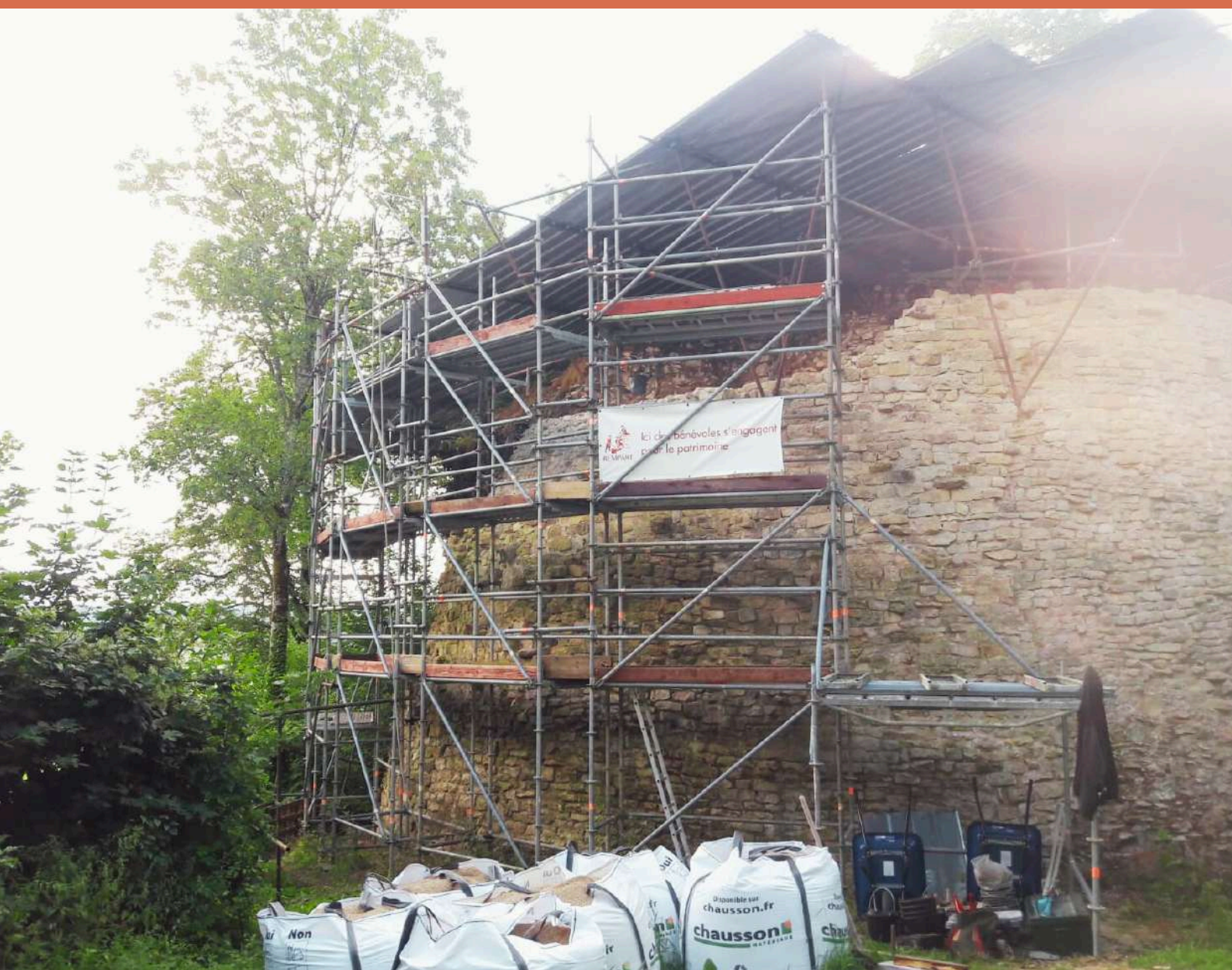


VIGNORY

du 28 juillet au 11 août 2024



REMPART



PRÉSENTATION

Nous sommes l'*association Histoire & Patrimoine*, de Vignory en Haute-Marne (Grand Est) et nous t'accueillons chez nous cet été, du dimanche 28 juillet au dimanche 11 août pour participer bénévolement au chantier de patrimoine « taille de pierres et maçonnerie traditionnelle ».

Pour bien préparer ton séjour, nous t'avons préparé ce petit livret qui devrait répondre à pas mal de tes questions.

Si tu as d'autres questions, n'hésite pas à nous contacter aux coordonnées suivantes :



Maxence ORTOLAN, Responsable inscriptions du chantier

06 82 42 16 98



histoirepatrimoine.asso@gmail.com

PRÉSIDENT

Julien MARASI -

TRÉSORIER

Bruno BIGARD -

SECRÉTAIRE

Lise NOLSON -





BIENVENUE À VIGNORY

Le village

Vignory est un petit village de Haute-Marne qui compte près de 200 habitants. Le village recense un patrimoine exceptionnel depuis le Moyen-âge, dont une église chef-d'œuvre de l'art roman. Construite au XIe siècle, l'église Saint-Etienne est un témoin de l'architecture pré-romane de l'est de la France et est reconnue pour la qualité de son architecture et de son mobilier.

Fief des seigneurs de Vignory au début du XIe siècle, la cité est dominée par les vestiges du château féodal, édifié du XIIe au XVe siècle, qui depuis 2003 fait l'objet d'une vaste campagne de restauration.

La configuration de Vignory rappelle l'époque médiévale avec ses venelles et ses passages couverts.

L'association

L'association Histoire et Patrimoine a été créée en 1992. Son but premier était la sauvegarde et la mise en valeur du château médiéval de Vignory classé Monument Historique dont il subsiste d'importants vestiges (donjon du XIIe siècle, tours d'artillerie des XVe et XVIe siècles...).

Depuis ces débuts, les objectifs ont grandi et l'association prend désormais en compte l'ensemble des richesses architecturales que recèle Vignory. Ainsi, depuis 1998, deux maisons ont été acquises pour être présentées au public ; l'une est destinée à devenir le siège social de l'association et une partie est d'ores et déjà transformée en écomusée où on peut découvrir des maquettes reconstituant le château, des machines de siège et des objets issus des travaux (poteries, boulets, pointes de flèches...) ; la seconde, une maison de bonnetier, a été figée dans son état du XIXe siècle afin de plonger le visiteur dans une époque où l'électricité et l'eau courante n'étaient pas encore d'actualité..

Tous les étés depuis 2003, l'association encadre des chantiers de jeunes bénévoles sur 140 mètres de remparts. Depuis 2009, Histoire et Patrimoine participe au suivi de la restauration du donjon mené par la communauté de communes du bassin de Bologne Vignory Froncles grâce à un chantier de réinsertion et celle de la Tour au Puits à travers un chantier classique.

LE CHANTIER

Durant cette quinzaine, tu évolueras sur 2 sites distincts : la tour canonnière , vestige du château féodal et le mur en pierres sèches, à l'entrée ouest du village



La tour canonnière

Ici, le travail consiste à réaliser le rocaillage de la tour., c'est-à-dire

- Préparer le mortier de chaux avec une bétonnière,
- Sélectionner les moellons en pierre calcaire,
- Transporter le mortier et les moellons avec une brouette ou des seaux.
- etc.

Le travail se fait en hauteur, sur un échafaudage, le port du casque est obligatoire



Le mur en pierres sèches

Ici, tu ériges un mur d'une quinzaine de mètres de long qui sépare les jardins privés de la route.

Il faudra :

- Sélectionner les pierres, les tailler et les placer sur le mur.

LA VIE COLLECTIVE



Hébergement

Pendant le chantier, les jeunes sont hébergés sous tente, sur l'esplanade du château.

En cas de météo défavorable, tout le monde s'installe à l'abri dans le donjon. Un étage est alors réservé aux filles et un autre aux garçons.

Un toilette se trouve à proximité des tentes.

Repas

La maison de l'association accueille les jeunes en dehors des horaires du chantier.

C'est ici que seront préparé et servi les repas :

- Petit déjeuner à 08h
- Déjeuner à 12h30
- Diner à 19h / 19h30

Les repas et le ménage sont faits à tour de rôle par les jeunes, aidés par les bénévoles de l'association

A l'étage de la maison, se trouve la salle commune, avec canapés, jeux de société, etc. Tu pourras y laisser tes affaires en journée et t'y installer une fois rentré du chantier.



Les sanitaires

Les douches sont à prendre avant ou après le diner. Il y a 2 douches pour tout le groupe, il est donc demandé à tous de ne pas trop s'éterniser sous sa douche.

INFORMATIONS PRATIQUES

1 Santé

La fiche sanitaire liaison doit obligatoirement être remplie pour tous les bénévoles mineurs

Les adolescents français doivent se munir d'une copie de l'attestation d'inscription à la sécurité sociale de leurs parents.

Les majeurs français doivent se munir de leur carte Vitale ou de leur attestation de CMU.

Pense à emmener une petite trousse à pharmacie qui contient de quoi soulager des maux de têtes, de ventre... et bien sûr si tu suis un traitement médical, pense bien à le prendre avec toi, ainsi que ton ordonnance. En cas de problème, nous pourrions t'emmener à la pharmacie la plus proche (5min en voiture).

2 Réseau téléphone et WIFI

A Vignory, le réseau est très mauvais !

Dans la maison de l'association, il n'y a presque pas de réseau.

On retrouve du réseau sur les hauteurs, depuis l'esplanade du château, où tu pourras donc plus facilement passer tes appels à ta famille et tes amis.

Il n'y a pas de wifi à la maison de l'association.

3 Laver son linge

Nous n'avons pas de machine à laver à l'association, nous te conseillons t'emmener suffisamment de vêtements de rechange pour les 2 semaines de chantier, ou alors, tu pourras laver ton linge à la main.

Tu trouveras des bassines et un fil à linge pour faire sécher tes affaires.

4 Les horaires

07h45/08h : Réveil général et descente vers la maison de l'association pour le petit déjeuner

08h : Petit déjeuner

9h : Départ vers le chantier

12h : Retour à la maison de l'association pour le déjeuner

14h : retour sur le chantier

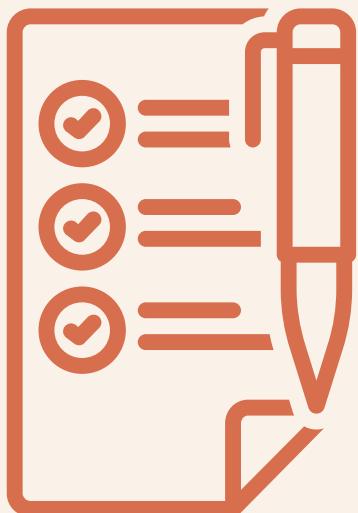
17h : Fin de la journée de chantier, repos à la maison de l'association

19h : Repas puis temps libre ou jeu/ animation en groupe

22h : tout le monde dans sa tente

Tu ne travailleras pas le dimanche ainsi que d'autres journées ou demi-journées au cours de la quinzaine afin de te faire découvrir notre territoire.

AVANT LE DÉPART



Au moment de faire ton sac, pense à ta **trousse de pharmacie** (pansements, crème solaire...) et encore plus si tu es allergique (guêpes, frelons, moustiques, poussière, pollens...).

Aussi, glisse un petit quelque chose de chez toi à partager (une chanson, une bouteille, des friandises...) pour contribuer à l'ambiance chaleureuse du chantier !

Pense à communiquer les coordonnées du chantier à quelques-uns de tes proches et surtout à leur donner de tes nouvelles en arrivant sur place puis au cours du séjour.

A emporter avec toi :

- un sac à dos,
- des chaussures solides (type randonnée),
- des vêtements pour le chantier
- un grand foulard qui sert à tout (oreiller, couvre-chef, serviette de plage, écharpe pour les soirées fraîches...),
- un maillot de bain,
- une lampe frontale,
- un duvet,
- des vêtements de pluie
- crème solaire, lunette de soleil, casquette ou chapeau
- gourde
- affaire de toilette et trousse à pharmacie

Et pourquoi pas

- guitare
- jeux de société
- ...

Nous pouvons te prêter

- Tente
- Matelas gonflable
- Couverture (si il fait froid)
- Casque, gants, lunettes de sécurité pour le chantier,

Nous avons de quoi gonfler les matelas



RÈGLEMENT INTÉRIEUR 1/3

Le présent règlement intérieur est destiné à fixer les règles de vie et les comportements à adopter pour le bon fonctionnement du groupe de bénévoles dans les activités de chantier, dans la vie collective et pour les activités de loisirs, afin de garantir le confort et le bien-être de chacun.

Nous vous rappelons que la vie lors du chantier est collective ce qui demande à chacun d'avoir une attitude responsable et respectueuse des individus.

Article 1 – Objet

L'Association Histoire et Patrimoine (HP), sise au 1 rue de la Fontaine à VIGNORY engage sa responsabilité par la signature de contrats et l'obtention de subventions avec les pouvoirs publics pour la réalisation de travaux de sauvegarde, de restauration et d'aménagement du château et du village.

Pour la bonne exécution de ces travaux, elle organise entre autres des chantiers de jeunes bénévoles.

Article 2 – Responsabilité et engagement

Chaque session de chantiers est placée sous la responsabilité du Président de l'association assisté d'encadrants techniques et d'encadrants pédagogiques, bénévoles de l'association.

Tout bénévole, qui s'engage sur un chantier organisé par HP s'engage globalement à :

- accepter l'autorité des responsables du chantier
- s'interdire l'usage de toute drogue et alcool
- participer à la vie de groupe (participation aux tâches ménagères, aux sorties...)
- exécuter les travaux qui lui sont confiés avec sérieux. Il s'engage, en particulier à respecter strictement les règles de sécurité instaurées sur le chantier (notamment le port du casque).
- Respecter le matériel d'outillage, d'hébergement et d'intendance mis à disposition. Il sait en particulier qu'il doit participer à leur nettoyage et à leur entretien.

Article 3 – Activité de chantier

Le groupe de bénévoles est encadré par des encadrants techniques. Ces derniers, dans une perspective d'éducation populaire et socioculturelle, s'efforceront de conduire le chantier de telle manière qu'ils assureront tout à la fois la réalisation du programme qui leur a été confié, l'épanouissement personnel de chacun des bénévoles et la cohésion du groupe.

L'association peut faire appel à un professionnel des métiers et techniques mobilisées pour aider les bénévoles à la bonne réalisation des ouvrages qui leur sont confiés. Ce professionnel a alors le statut de formateur. Le ou les responsables techniques définissent les modalités de travail pour faire aboutir dans la période du chantier le projet de l'association. Il détermine

- les horaires de travail,
- les méthodes à mettre en œuvre,
- les outils à utiliser.

Article 3.1. Les horaires

Les bénévoles respecteront les horaires de travail et les consignes qui leur seront données pour la bonne exécution des tâches.

Leur présence sur le chantier est indispensable et ils ne devront pas quitter le lieu de travail sans autorisation du directeur de chantier.

Des temps de pauses pourront être aménagés selon les besoins. Ils ne pourront être pris que dans les plages horaires définies collectivement par le groupe de bénévoles et les animateurs.

Les horaires de travail prendront compte des conditions météorologiques.

Article 3.2. Les méthodes

Le responsable technique de chantier et éventuellement le professionnel engagé dans le projet indiqueront les méthodes et les outils à utiliser. Les bénévoles devront s'y conformer, respecter les consignes et demander aide et assistance en cas de besoin.

Le bénévole aura conscience que les activités proposées constituent un véritable travail, que les tâches qu'il exécute et la bonne réalisation de celles-ci concourent à la réussite globale et collective du projet. Il y mettra donc tout le soin nécessaire.

Article 3.3. Les outils

Les bénévoles utiliseront les outils qui seront mis à disposition par l'association et qui leur seront recommandés selon la nature de la tâche à accomplir par l'encadrant technique. En fin de journée, ils rangeront les outils dans le lieu qui sera réservé à cet effet.

Article 4 – La vie collective

À travers les chantiers de bénévoles, l'association s'est donné pour objectif de favoriser la vie de groupe dans le respect des individualités et des personnalités de chacun. Cela se manifestera dans le travail, dans le partage des tâches ménagères, durant les loisirs, durant les repas, dans les temps de loisirs et de repos.

Article 4.1. Le travail

Le bénévole a conscience qu'il a une tâche individuelle à réaliser, mais que celle-ci s'intègre et n'a de sens que dans la réalisation d'un ouvrage collectif.

Article 4.2. Les tâches ménagères

Celles-ci pourront se faire soit par tour de rôle selon un planning nominatif préalablement établi, soit de façon plus spontanée par chacun des membres du groupe. Le choix entre ces deux méthodes sera fait par le groupe.

Article 4.3. Les repas

Les repas sont pris en commun autour d'une table. Chacun veillera à être ponctuel à l'heure qui aura été fixée à cet effet. La fin du repas n'intervient que lorsque chacun a terminé de prendre son repas. Le repas est un moment d'échange entre convives où les règles élémentaires de politesse doivent être respectées.

Article 4.4. Les temps de repos et de sommeil à l'hébergement.

L'hébergement se fait sous tentes, sur l'esplanade du château.

Les bénévoles tiendront les locaux collectifs et le site de l'esplanade en état de propreté. Des poubelles sont présentes sur chacun des sites.

L'achat et la consommation d'alcool fort sont interdits.

Le sommeil de chacun sera respecté et le coucher devra être effectif à minuit.

Article 4. 5. Gestion des conflits.

Le respect mutuel des individus, l'acceptation des différences et des individualités, le respect des règles du présent règlement devraient limiter le risque de conflits entre bénévoles et avec l'équipe des encadrants. Toutefois, si des désaccords devaient survenir, il est recommandé d'en faire part au directeur de chantier pour trouver une solution à ceux-ci.

Article 5 – Les loisirs

Des temps de loisirs seront organisés durant le séjour à Vignory, sous la forme de journée sans activités de chantier et/ou en soirée après la journée de travail, soit sur le site, soit sur le lieu de l'hébergement, soit sous la forme de visites dans la région.

Le planning de loisir durant le séjour est déterminé par le président et les encadrants. Les activités de loisirs seront proposées par l'animateur pédagogique et feront l'objet d'un choix par l'ensemble du groupe de bénévoles. Elles resteront des activités collectives et chacun se rangera au choix de la majorité. Elles devront avoir l'accord du président en cas de coût financier pour l'association.

Article 6 – Situation particulière

Toute situation particulière, notamment liée à la santé, pouvant nécessiter un traitement particulier ou dérogatoire devra être évoquée avec le président de l'association, lequel sera tenu à la plus grande discrétion.

Les bénévoles qui effectuent ce chantier dans le cadre de leurs études ou qui sont envoyés par une structure d'insertion professionnelle ou sociale et qui à ce titre auraient besoin d'une attestation ou d'un rapport d'activité sont priés de se faire connaître auprès du Président de l'association dès le début du séjour.

Article 7 – Décisions disciplinaires

L'association se réserve le droit de refuser l'accès au chantier ou le renvoi de quiconque aurait gravement transgressé le présent règlement.

Tout manquement grave et répété malgré un rappel à l'ordre, aux dispositions du présent règlement intérieur ou tout comportement compromettant le bon déroulement du chantier pourra entraîner une exclusion définitive du chantier.

Dans le cas où cette mesure concernerait un mineur, les parents ou tuteur en seraient avertis préalablement. Les frais d'inscriptions engagés seront conservés par l'association.

Article 8 – Règlement des frais de séjour

Les frais de séjours sont exigibles au début du séjour.

Le Président :
Julien MARASI

TON ARRIVÉE

Nous vous attendons le dimanche 28 juillet dès 15h à la maison de l'association,

 1 rue de la Fontaine à Vignory.

Pour bien organiser toutes les arrivées, nous te demandons de nous informer de ton horaire d'arrivée et moyen de transport au préalable.



Arrivée en voiture

Si tu arrives en voiture, tu pourras très facilement te garer à proximité de la maison de l'association



Arrivée en train

Un ou une bénévole de l'association se chargera d'effectuer les navettes des gares de Chaumont ou de Joinville jusqu'à Vignory

Chaumont - Vignory 20min

Joinville - Vignory 20 min

Merci de bien nous préciser ta gare d'arrivée et de départ

TON DÉPART

Le chantier se termine le dimanche 11 août au matin,

Si tu repars en train, nous comptons sur toi pour nous tenir informer en temps et en heure de tes horaires de train, que nous puissions nous organiser pour effectuer la ou les navettes.

ACCESSIBILITÉ



LES PARKINGS DISPONIBLES



LE CAMPEMENT



LA MAISON DE L'ASSOCIATION
(1 rue de la Fontaine)

RAPPEL DE FRAIS

Frais d'inscription et assurances : 40€

Frais à régler à Rempart au moment de votre inscription en ligne ou par chèque (REMPART – 1 rue des Guillemites – 74004 PARIS)

Inscription et assurance valable 1 an, quel que soit le nombre de chantiers effectué.

L'assurance vous couvre pour toutes les activités organisées durant votre séjour sur le chantier en cas d'accident. Pour plus de détails, rendez-vous sur le site www.rempart.com rubrique les frais.

Frais de séjour : 150€

Frais à régler à Histoire et Patrimoine, par virement avant votre arrivée sur place ou par chèque à votre arrivée au plus tard.

Ces frais comprennent l'hébergement et les repas pendant les 2 semaines de chantier, mais ne prennent pas en compte le transport pour venir et partir du chantier.

Coordonnées bancaires pour virement :

NOM : Assoc histoire et Patrimoine

IBAN : FR76 1100 6001 2010 2871 8300 115

BIC : AGRIFRPP8210

NOUS CONTACTER



Histoire & Patrimoine

1 rue de la Fontaine

52320 VIGNORY

<https://patrimoine-vignory.fr/>

histoirepatrimoine.asso@gmail.com

<https://www.facebook.com/tour.canonniere.chateau.vignory>



GROUPE WHATSAPP DU CHANTIER

Pour échanger entre jeunes et bénévoles, partager photos et vidéos du chantier, c'est par ici



Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports